



Le Trait d'Union

www.payerne.ch

Journal officiel de la Commune de Payerne, N° 54

juillet | 2020

Editorial



Payernoises,
Payernois, chers
amis, eh bien voilà !
Mon mandat de
président de notre
Conseil Communal
arrive à son terme.
J'ai beaucoup appris
durant cette année
sur le fonctionnement
de notre Commune,

sur celui du Conseil et sur notre population, dans sa diversité. Cette aventure m'a fait découvrir un nouveau monde, une vie publique, une vie institutionnelle codée, riche, enthousiasmante. L'heure est au bilan et je peux affirmer que rien n'est possible sans le soutien, la solidarité de tous les membres du Conseil et s'il m'était demandé de définir cet élan de solidarité, de soutien et de complicité, j'oserais répondre que c'est un engagement commun, fraternel pour l'amour de notre ville. Permettez-moi rapidement de rappeler quelques événements majeurs :

- Fête des vigneron, couronnement
- Tir commémoratif (Adélaïde)
- 1^{er} août, discours
- Amicale des tireurs Broyards
- Route du moût
- HIB, 20^e anniversaire
- Brandons, gala des 125 ans

Alors que penser du temps écoulé ... et bien occupé ? Ai-je eu assez de temps pour faire ce que vous étiez en droit d'attendre dans les domaines de la disponibilité, de l'écoute, de la réflexion et surtout celui de l'action ? En bref ! Ai-je su intéresser, motiver, etc. ? Je n'arrive pas objectivement à répondre et j'ai quelques doutes. Sachez que j'ai eu beaucoup de bonheur et de plaisir, avec le bureau, à oeuvrer pour notre ville et ses habitants. Payerne doit rayonner. Ce rayonnement doit émaner de sa population et être porté par ses représentants. Je suis convaincu que les Payernoises et les Payernois se doivent d'être proactifs en fonction de l'évolution de la société, ils doivent s'investir, ils doivent s'engager dans le but de défendre l'intérêt commun. Je quitte la Présidence, laissant à mon successeur le soin de diriger notre cher Conseil et je lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette tâche gratifiante. J'ai apprécié l'esprit que les membres du Conseil ont démontré (agir pour autrui) au cours de mon mandat et j'ajouterais que mon passage en tant que Président a été pour moi l'une des plus belles et plus enrichissantes expériences de ma vie. Merci donc à tous, pour ce que vous m'avez apporté tout au long de cette année. La pensée de Confucius clôturera mon année : « L'esprit n'ira jamais aussi loin que le cœur », Merci à vous et Vive Payerne !

**Jocelyn Canope, Président du Conseil communal
2019 - 2020**



Réouverture de l'Abbatiale

à découvrir en pages 8 et 9

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans cette Edition

- 2
- Les informations Municipales
- ◊ Communication des décisions municipales en 2020
- 4
- Les informations Municipales
- ◊ Période estivale
- ◊ Fauchage des terrains incultes
- 6
- Le portrait
- ◊ Présentation d’une société locale
- ◊ Un collaborateur se présente
- ◊ Personnel communal
- 8
- Les actualités
- ◊ Abbatale
- 10
- Les actualités
- ◊ Cave L’Abbatiale
- ◊ Payerne Morning run
- 12
- Les actualités
- ◊ Information sur votre eau de consommation
- ◊ Cimetière Saint-Jacques
- 14
- Les actualités
- ◊ Covid-19
- ◊ Plan canicule 2020
- 16
- La der
- ◊ Message de Madame Christelle Luisier Brodard
- ◊ Prochaines manifestations
- ◊ Fête nationale 2020

Rédaction

Editeur :
Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnel :
M. Stéphane Wicht

Contact :
e-mail : tdu@payerne.ch
Tél : +41 (26) 662 66 26

Équipe de rédaction :
A. Hochuli, rédactrice
C. Maillat, rédactrice et mise en page
J. Mora, rédacteur
F. Leuthold, impression

Parution :
4 fois par année

Distribution : Journal gratuit - tous ménages

Communication des décisions municipales en 2020

Préavis adoptés par la Municipalité

Préavis n° 15/2019
Réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Nicolas Donadello concernant les freux envahissants et trop bruyants, demande pour prendre des mesures d’effarouchement des corbeaux freux sur le territoire communal de la Commune de Payerne

En date du 1^{er} mars 2018, le Conseil communal a accepté et renvoyé à la Municipalité une motion de Monsieur le Conseiller communal Nicolas Donadello demandant à l’Exécutif de prendre des mesures d’effarouchement à l’encontre des corbeaux freux sur le territoire communal. Celle-ci faisait suite aux nuisances rencontrées depuis plusieurs années par les habitants voisins de la route de la Fenette excédés par les cris des corvidés. D’ailleurs, Monsieur Donadello avait entrepris une enquête auprès du voisinage en 2016 démontrant les inconvénients vécus par les habitants du secteur.

Depuis le dépôt de cette motion, la Municipalité s’est ainsi penchée sur les différentes mesures possibles afin de repousser ces volatiles ainsi que sur les différentes bases légales en découlant.

Préavis n° 16/2019
Assainissement de la chaussée des rues de Vuary, du Bas de Vuary et de la Bergerie

L’objet de ce préavis a pour but l’acceptation du financement de l’assainissement des chaussées de la partie nord de la rue de Vuary, de la rue du Bas de Vuary et de la partie nord de la rue de la Bergerie.

Ce préavis a été renvoyé pour nouvelle étude à la Municipalité.

Préavis n° 01/2020
Avenant au contrat de partenariat avec SolarXplorers SA

Dans le cadre des activités de l’aérodrome, plus particulièrement du projet SolarStratos, un contrat de partenariat a été conclu entre la Commune de Payerne, la COREB et la société SolarXplorers SA au mois d’octobre 2016. Cette dernière a pour but la réalisation d’un vol stratosphérique avec un avion solaire

et de diverses aventures aéronautiques solaires. Une prolongation de certains aspects de ce contrat ainsi que l’intégration de Swiss Aeropole SA au sein de celui-ci sont aujourd’hui nécessaires à la continuation de ce partenariat.

Préavis n° 02/2020
Postposition du prêt consenti à Swiss Aeropole SA

Le 29 mars 2017, par le préavis n° 01/2017, le Conseil communal a notamment autorisé la constitution de la société d’exploitation Swiss Aeropole SA.

Dans ce cadre, l’article 8 prévoyait en particulier « d’autoriser la Municipalité à investir dans la société d’exploitation Swiss Aeropole SA un montant de Fr. 2’300’000.— (Fr. 900’000.— d’augmentation de capital-actions et Fr. 1’400’000.— sous forme de prêt), ceci tel que présenté dans le présent préavis ».

Le préavis n° 01/2017 prévoyait en outre ce qui suit : « 5.1.5. Ouverture d’une ligne de crédit de la Commune de Payerne – La Commune de Payerne s’engage à ouvrir une ligne de crédit à 0 % de taux d’intérêt au bénéfice de la société Swiss Aeropole SA à hauteur de Fr. 1’400’000.—. Ce montant est financé par la vente du terrain accueillant le bâtiment de la société Speedwings. Les actionnaires de Swiss Aeropole SA décideront des conditions de ce prêt afin de ne pas mettre en danger la pérennité de la société. Il est prévu que ces remboursements serviront à la maintenance des infrastructures ».

Le principe de ce prêt sans intérêt à Swiss Aeropole SA ainsi que son montant ont été décidés dans le préavis. Cette ligne de crédit de Fr. 1’400’000.— n’a toutefois pas encore été utilisée par la Commune de Payerne.

Au vu de la situation financière actuelle de la société, la Commune de Payerne désire désormais postposer le prêt en question.

Préavis n° 03/2020
Construction d’un bâtiment multifonctionnel public et privé « En Guillermaux » avec

parking souterrain, aménagement d’un parc et d’un espace public, assainissement et mise en valeur de la Tour et de la Muraille des Rammes

La Municipalité propose, dans ce préavis, le financement de plusieurs projets liés et qui permettront de transformer un secteur du centre-ville en valorisant un espace public sans voitures, au bord de la Broye, et une nouvelle salle communale multifonctionnelle qui permettront d’améliorer la vie sociale de ses habitants par un nouveau lieu de rencontre de qualité.

Cet ambitieux projet est le fruit de plusieurs années de réflexion entre 3 acteurs majeurs que sont la paroisse protestante, la société coopérative Promco-Coopelia et la Commune de Payerne.

Préavis n° 04/2020
Plan d’Affectation (PA) « En Favez »

L’objectif de cette mesure de planification est de mieux pouvoir cerner, d’un point de vue urbanistique, la volumétrie des futures constructions ainsi que d’organiser, à l’échelle du quartier, la problématique du stationnement et de la mobilité.

En effet, cette portion de quartier, située directement à côté de la gare, est par définition un site stratégique d’importance en lien direct avec le développement du centre-ville.

Préavis n° 05/2020
Constitution en faveur de l’Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environ (ASIPE) d’un Droit de superficie Distinct et Permanent (DDP) gratuit sur une surface de 3’054 m2, d’une durée de 80 ans, sur la parcelle RF n° 2889 à La Coulaz.

La Commune constitue un Droit de superficie Distinct et Permanent (DDP) en faveur de l’ASIPE afin que cette dernière puisse construire un nouveau collège à La Coulaz. Ce nouveau bâtiment est composé de 4 niveaux et comprendra notamment 16 classes, 4 salles spéciales (musique, dessin, travaux manuels et sciences), 3 salles de dégagement pour les repas de midi et les devoirs surveillés, 1 salle de rythmique, 1 accueil parascolaire, 1 local d’infirmerie, 1 secrétariat, 1 bureau pour le responsable de l’éconamat, 1 salle des enseignants, 1 local pour le concierge et 1 réduit à chaque étage.

Par la constitution de ce DDP, la superficiaire

s’engage à :

- ne pas modifier l’affectation sans l’accord de la propriétaire du sol ;
- maintenir le bâtiment dans un état d’entretien ;
- ne pas constituer, sous peine de nullité, un droit de superficie à titre secondaire.

Selon l’art. 26 des statuts de l’ASIPE, les communes associées ont l’obligation de mettre à sa disposition, soit sous la forme d’un droit de superficie, soit par une aliénation, les terrains nécessaires à la construction de bâtiments. Aucun prix ni aucune redevance n’est donc fixé pour la présente constitution du Droit de superficie Distinct et Permanent.

Préavis n° 06/2020
Achat de mobilier et équipements pour les manifestations publiques et cérémonies

Dans le cadre de la location et l’utilisation de ses bâtiments à des fins de manifestations diverses, la Municipalité de Payerne loue ou met à disposition le mobilier et l’équipement nécessaires au déroulement de la manifestation.

Hormis le mobilier de diverses natures, nécessaire pour les manifestations extérieures, le mobilier constitué de chaises et de tables que possède la Commune représente l’un des besoins les plus importants pour les organisateurs. L’un des buts du service est de remplacer progressivement ce mobilier usé mais également de répondre aux nouveaux besoins, notamment ponctuellement, pour les manifestations de l’Abbatiale. Actuellement, il s’agit surtout d’effectuer prioritairement l’achat de chaises.

Concernant les équipements, il s’agit d’installer un Wifi à l’Abbatiale, de sonoriser l’Abbatiale avec une utilisation commune de cet équipement pour le Temple, qui fait fréquemment l’objet de réclamations de la part des organisateurs et du public, par un équipement simple et mobile. De même, il s’agira d’étendre la sonorisation existante de la Grand Rue à la Place du Marché.

Préavis 07/2020
Remise en état du site historique et collège du Château – étape 1

Cette étape de remise en état concerne la mise en sécurité pour l’ensemble du site historique et les mesures de remise en état pour le collège du Château. Les trois objectifs de cette étape sont les suivants :

- sécurité de l’ensemble du site historique :
 - ◊ mise en sécurité ECA et BPA ;
 - ◊ compartimentage, éclairage de secours, incendie ;
- économie d’énergie du Collège :
 - ◊ isolation ;
 - ◊ fenêtres, radiateurs combles ;
- rénovation du Collège :
 - ◊ remise en état ;
 - ◊ partie communes : couloirs et sanitaires.

Le total des travaux projetés se monte à Fr. 1’270’000.—.

Préavis n° 08/2020
Règlement sur les procédés de réclame et d’affichage

Ce nouveau règlement a pour but de réviser le précédent datant de 1973. Il est également de la volonté de la Municipalité de pouvoir mieux gérer l’afflux toujours plus nombreux de procédés de réclame afin d’éviter de se retrouver dans une situation de « pollution » publicitaire ou lumineuse. Il y a également lieu de préserver le cachet historique de la Ville par ce biais. L’objectif de cette révision n’est pas d’interdire partout formellement les procédés de réclame mais plutôt de pouvoir mieux gérer leurs dimension, emplacement, forme et intégration.

Préavis n° 09/2020
Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d’aménagement du territoire et des constructions

La pratique et les exigences juridiques et procédurales du Canton relatives à la taxation en matière d’aménagement du territoire et de police des constructions ont évolué. La Municipalité a estimé nécessaire de revoir la tarification en matière de police des constructions, notamment pour les permis de construire et autres autorisations qui résultent d’une application directe de la Loi cantonale sur l’aménagement du territoire et des constructions.

De plus, la complexité et la multiplication des documents à fournir dans le cadre d’une procédure de permis de construire font que, souvent, les dossiers sont incomplets et engendrent de ce fait des prestations supplémentaires de la part les collaborateurs du service Construction, environnement et patrimoine. Cela nécessite régulièrement des allers-retours avec les mandataires ou maîtres d’ouvrage et il est finalement normal que ces prestations complémentaires soient

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

facturées aux maîtres d’ouvrage.

Préavis n° 10/2020
Remplacement de l’éclairage public au centre-ville

Par le biais du préavis n° 13/2006, la Municipalité avait demandé au Conseil communal de pouvoir mettre en place un nouveau concept d’éclairage du centre-ville. Ce concept permettait de mettre en valeur les façades des rues commerçantes et ainsi de se démarquer parmi les éclairages conventionnels des centres-villes d’autres communes suisses. Il a été inauguré en décembre 2006.

Cet éclairage, vieux de 14 ans et amorti sur 10 ans, présente aujourd’hui de sérieux signes de fatigue. A plusieurs reprises, plusieurs pannes sont survenues dues à l’âge des sources lumineuses ou à la dégradation des câbles d’alimentation.

Comme mentionné dans le Trait d’Union de décembre 2019, plusieurs tests ont été effectués pour mettre en place un concept d’éclairage avec des sources Led.

Préavis n° 11/2020
Avenue Général Jomini et route de Grandcour
Mise en séparatif des eaux, remplacement de la conduite d’eau potable et réalisation du réseau de chauffage à distance CAD

Ce préavis propose au Conseil communal la mise en séparatif des eaux, le remplacement de la conduite d’eau potable, l’installation de protection de câble dédié à la fibre optique et la réalisation d’un chauffage à distance. Cette dernière sera réalisée sous réserve d’un partenariat avec ArmaSuisse.

Les travaux relatifs à ce préavis seront effectués entre 2020 et 2025 et représentent un montat total de Fr. 8’395’000.--.

Préavis n° 13/2020
Comptes 2019

Pour la 1^{ère} fois, la Municipalité élabore un préavis des comptes afin de donner une explication aussi complète que possible sur les comptes 2019, par le biais d’analyses détaillées des charges et des revenus.

L’établissement des comptes 2019 a été exécuté conformément au Règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

A relever que les comptes 2019 de notre Commune présentent un excédent de revenus (bénéfice) d’environ Fr. 46’000.—.

Préavis n° 14/2020
Plan de classement communal des arbres

En vertu des dispositions de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites du 10 décembre 1969 (LPNMS) et de son règlement d’application du 22 mars 1989 (RLPNMS), il incombe à la Municipalité la tâche de protection du patrimoine naturel arborisé. Celui-ci couvre l’ensemble du territoire communal, hormis l’aire forestière dont la gestion reste du ressort du Canton.

Le recensement des arbres et des plantations a été effectué sur la base de critères prédéfinis qui tiennent compte notamment de l’état sanitaire, de l’emplacement, de la valeur paysagère ainsi que des essences. Tous les arbres n’ont pas été recensés, sachant que seuls les arbres d’essence indigène font l’objet d’une protection.

Lorsqu’un propriétaire souhaite procéder à l’abattage de(s) arbre(s) ou d’une plantation, il est tenu d’en faire une requête auprès de la Municipalité. La demande devra être dûment motivée et accompagnée d’un plan de situation précisant l’emplacement de(s) arbre(s) ou plantation(s) à abattre. Après affichage au pilier public de 20 jours, la Municipalité statuera sur la demande et fera parvenir sa décision par écrit au propriétaire, respectivement au requérant. L’autorisation d’abattage, pour l’(les) arbre(s) ou plantation(s) protégé(s), sera assortie de l’obligation pour le bénéficiaire de procéder à une arborisation de compensation,

déterminée d’entente avec la Municipalité.

Préavis n° 16/2020

Participation communale au programme de relance du Musée (ASAP) suite à la crise sanitaire Covid-19

L’Abbatiale de Payerne et son nouveau parcours de visite muséographique devaient s’ouvrir au public le 14 mai 2020. La pandémie Covid-19 a bouleversé cet objectif ainsi que les fêtes prévues à cette date. Au final, la fête dite d’ouverture de l’Abbatiale est reportée au printemps prochain sous une forme certainement un peu différente de celle prévue en 2020.

En l’absence de la fête d’ouverture et en conséquence des autres effets de la pandémie Covid-19, l’équilibre financier de l’ASAP est incertain pour 2020 notamment du fait qu’il manquera deux mois d’exploitation et que des mesures de sécurité sanitaires supplémentaires seront nécessaires.

Pour réduire cet effet négatif, l’ASAP, en collaboration avec la Municipalité, a mandaté les sociétés Thematis et Destination Culture, pour échauffer un plan d’actions pour donner l’impulsion médiatique nécessaire à l’ouverture du Musée et de l’Abbatiale auprès du public. L’ouverture aura lieu le 11 juillet 2020.

Retrouvez tous les préavis complets et les communications de la Municipalité sur www.payerne.ch. **CM**

Période estivale
Horaires d’ouverture de l’Administration communale

La Municipalité informe la population que les guichets de l’administration communale seront fermés au public durant l’après-midi

du lundi 13 juillet au vendredi 14 août 2020.

Ils seront également fermés le lundi 17 août 2020, jour férié communal.

Dès le mardi 18 août 2020, l’Administration communale rouvrira ses portes aux horaires habituels, soit du lundi au vendredi de 08 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30. Le jeudi soir, le service à la population reste ouvert jusqu’à 19 h 00.

CM

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Fauchage des terrains incultes
Emondage des arbres, arbustes et haies, entretien des ruisseaux

La Municipalité de Payerne rappelle aux propriétaires et gérants de biens-fonds les dispositions de l’article 39 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991, ainsi que celles des articles 8, 9, 10, 11 et 15 du règlement d’application du 19 janvier 1994 de cette même loi, qui prescrivent que :

- les ouvrages ou plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation.

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- 2 mètres dans les autres cas.

Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :

- au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l’extérieur ;
- au bord des trottoirs, à 2.50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

La Municipalité rappelle également que, selon les dispositions des articles 123 à 128 et 142, alinéa 8 du Code rural et foncier du 7 décembre 1987, les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées, pour qu’elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins et répondent à l’exigence fixée par l’article 2 de l’arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l’agriculture.

Les propriétaires de fonds sur lequel court un ruisseau, ou riverains d’un ruisseau, sont tenus de le nettoyer régulièrement afin que l’écoulement des eaux s’effectue sans difficulté (art. 9 LPDP).

Les dispositions rappelées ci-dessus doivent être observées et sont applicables toute l’année.

Les propriétaires fonciers ou leurs gérants sont invités à exécuter les travaux nécessaires au plus vite.

Dès le 1^{er} juillet 2020, toute contravention fera l’objet d’une dénonciation et le travail non exécuté pourra être ordonné aux frais des intéressés.

Entretien des haies privées qui jouxtent le domaine public (DP) et plus particulièrement le long des trottoirs

Nous devons malheureusement constater que plusieurs propriétaires ne taillent pas régulièrement leur haie sise en limite des trottoirs.

Ceci a pour effet que la haie en question prend de l’ampleur et déborde largement sur les trottoirs.

Cet état de fait diminue parfois jusqu’à 50 cm la largeur du trottoir, ce qui gêne ensuite fortement le piéton et le passage de la balayeuse pour l’entretien.

Nous rappelons qu’une haie en limite doit être maintenue à une hauteur de 2 m (en limite avec un voisin / art. 37 du Code rural) et que, vers les sorties des parcelles, sur le domaine public, les distances de visibilité doivent être conformes aux normes VSS (en général 50 m de visibilité = hauteur de la haie 60 cm)

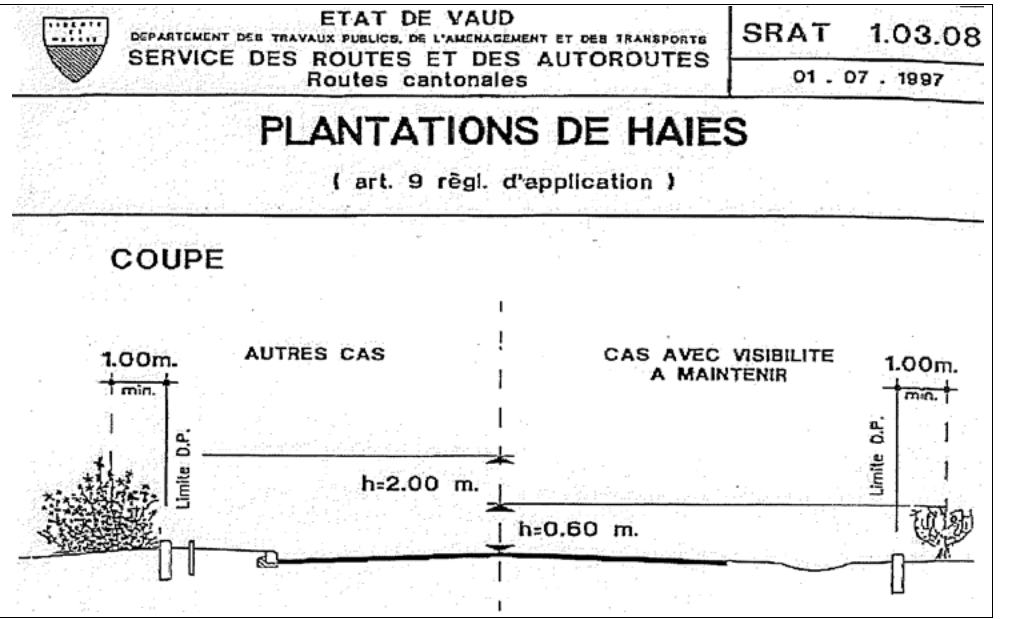


Exemple de végétation débordant de manière excessive sur le trottoir

En cas de plantation de haie en limite en bordure du domaine public, il y a lieu de respecter une distance minimale de 1 m.

Comme il est difficile de contrôler toutes les haies, nous invitons les usagers des trottoirs à nous informer par e-mail si une haie dérange le passage (e-mail : travaux@payerne.ch avec le nom de la rue et, si possible, le numéro).

AH



LE PORTRAIT

Présentation d’une société locale



Fondé en 1946, le Tennis Club établit ses premières bases à côté du Stade municipal, sur l’actuel terrain synthétique. Ce n’est qu’en 1973, faute d’espace pour une extension des surfaces de jeu, que le TCP s’établit sur les hauts de la ville, face au camping de la piscine. Sous l’influence d’une dynamique marquée par les bons résultats du tennis suisse, le TC Payerne compte aujourd’hui plus de 300 membres dont environ 90 juniors. 5 équipes d’actifs, 4 équipes juniors et 2 équipes Lombardet et Bellaria sont inscrites en interclubs pour cette saison forcément particulière, marquée par l’influence et les conséquences liées à la Covid-19.



INFRASTRUCTURES SPORTIVES & CADRE BUCOLIQUE

Aujourd’hui, le club est heureux de proposer 4 courts en terre battue, surface devenue rare, qui ravit ses nombreux adeptes inconditionnels, et 2 courts synthétiques accessibles toute l’année. Un retour « à la normale » permet enfin à chacun de profiter de l’ensemble des prestations offertes, notamment de la buvette dans un cadre bucolique et vivifiant.



FORMATION DE QUALITE

Le club accorde une importance toute particulière à la formation, s’appuyant sur une cohorte d’entraîneurs, tous qualifiés J+S ou Swisstenis. Un programme de formation établi sur 3 niveaux permet à chacun des juniors de progresser en fonction de ses compétences et de ses envies. Des cours sont également proposés aux adultes.

Tennis Club Payerne



PLAISIR ET PARTAGE COMME LEITMOTIV

Même si le tennis se joue à 2 voire à 4 joueurs, le TC Payerne se met un point d’honneur à promouvoir les moments de partage en proposant diverses manifestations ludiques : « Master’s junior », « Qui sera le Meilleur ? », « Journée Kid’s Test » sont autant d’événements permettant de pratiquer le tennis sans tenir compte des niveaux, favorisant interactions et rencontres.

ET SI TU ESSAYAIS ?

Le bon ci-dessous, valable pour une personne, est à présenter à la buvette (selon horaire d’ouverture et disponibilité). Il donne accès à une heure de jeu gratuite (court synthétique). Les deux participants devront présenter un bon ou être membre TCP ou s’acquitter d’une location. Cette offre est non-cumulable.

Pour tous renseignements complémentaires :
Web : www.tcpayerne.ch
Téléphone (buvette) : 026/660.34.70
Mail : info@tcpayerne.ch
Facebook : <https://www.facebook.com/groups/70875685242/>

Le comité



VALIDITE: JUILLET - AOÛT

15:30 **Avantage**
Bon uniquement valable sur la version papier

Nom / Prénom:

Bon pour 1 heure de jeu - 1 personne

LE PORTRAIT

Un collaborateur se présente

Stéphane Wicht, Secrétaire municipal



Secrétaire municipal de la Commune de Payerne depuis 2002, Monsieur Stéphane Wicht a récemment annoncé sa démission pour rejoindre le poste de Secrétaire général du Département des Institutions et du Territoire du Canton de Vaud. Retour sur son parcours et ces 18 ans passés au service de la Commune.

Stéphane a effectué ses classes primaires au cercle scolaire de Montagny-Léchelles pour ensuite rejoindre l’école secondaire en section pré-gymnasiale à Estavayer-le-Lac. Suite à cela, il a orienté ses études dans le domaine socio-économique au Collège de Gambach à Fribourg. Après l’obtention de sa maturité académique, il rejoint la faculté de droit de Fribourg où il décroche une demi-licence.

Ce grand amateur de musique a également suivi des études de percussion (batterie-jazz) au conservatoire de Fribourg. Cette formation lui a permis de transmettre sa passion en donnant des cours en parallèle à ses études supérieures.

Sa première expérience au sein d’une Commune, il l’a vécue à La Roche où il a occupé la place de Secrétaire communal de 1999 à 2002. En novembre 2002, il retrouve la Broye et endosse alors le rôle de Secrétaire municipal à Payerne. Durant ces nombreuses années à Payerne en tant que Secrétaire municipal, il a occupé les fonctions de chef du personnel, et chef de service de l’Administration générale qui regroupe les secteurs du Greffe municipal, des Ressources humaines, de la jeunesse et intégration, du Service à la population, de la Sécurité publique ainsi que la cave et le vignoble.

Dans son travail quotidien, il gère toute la partie administrative des affaires municipales et travaille dès lors de manière transversale au côté de tous les services communaux. En tant que chef du personnel, il suit toutes les questions relatives aux ressources humaines et les supervise en relation avec les décisions municipales et en collaboration avec la responsable du secteur.

Ce poste occupe une place importante aux niveaux stratégique et de la supervision. En effet, la Ville de Payerne mène aujourd’hui des projets d’envergure dans des domaines d’activité variés.

En parallèle à sa fonction, Stéphane s’est beaucoup investi dans divers comités d’organisation. Notons notamment l’étape Payerne - La Broye du Tour de Romandie en 2006, 2013 et 2017, la Journée des Communes Vaudoises 2020 à Payerne (reportée en 2021) ou encore le comité de soutien de Madame Christelle Luisier au Conseil d’Etat.

Egalement programmeur du comité du Red Pigs Festival, Stéphane désire continuer à s’investir dans la région, dans la mesure de son possible.

Le 16 septembre prochain, Stéphane prendra la route en direction de Lausanne, prêt à relever de nouveaux défis à l’échelon cantonal.

La Commune de Payerne profite de cet article pour le remercier de sa collaboration et son engagement sans limites durant ces nombreuses années.

CM

Personnel communal

Engagements

- Madame Alessia Chaney, engagée au 1^{er} avril 2020 en qualité de collaboratrice administrative au service à la population ;
- Monsieur Vincent Diacon, engagé au 1^{er} juin 2020 en qualité d’adjoint technique, rattaché aux Services Infrastructures et Constructions, environnement et patrimoine foncier ;
- Madame Ilona Losey, engagée au 1^{er} juin 2020 en qualité de technicienne à la police des constructions ;
- Monsieur Florian Losey, engagé au 1^{er} juin 2020 en qualité d’assistant de sécurité publique ;

- Madame Méline Godel, engagée au 17 août 2020 pour une durée déterminée en qualité de stagiaire socioculturelle ;
- Madame Laura Vaucher, engagée au 1^{er} septembre 2020 en qualité de gestionnaire des locations, rattachée au Service Bâtiments ;
- Monsieur François Cherbuin, engagé au 1^{er} septembre 2020 en qualité d’horticulteur paysagiste.

Départs

- Madame Anne-Michèle Enggist, départ au 29 février 2020 ;
- Monsieur Johan Duriaux, départ au 29 février 2020.

Ann-Karin Aebe

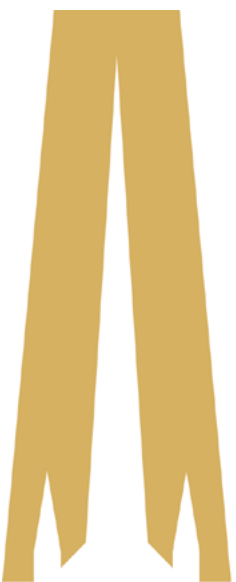
Epuisement des subventions communales à l’achat de vélos électriques

La Commune de Payerne se réjouit de constater l’engouement concernant l’usage des vélos électriques.

Elle informe les citoyens payernois que toutes les subventions prévues pour l’année 2020 ont été attribuées.

LES ACTUALITÉS

Abbatiale



ABBATIALE
DE PAYERNE

Le samedi 11 juillet 2020, l'Abbatiale de Payerne rouvre ses portes après plus de six ans de travaux !

Le projet qui a occupé une centaine d'entreprises et plus de mille personnes s'est déroulé en trois étapes : une première consistant à sauvegarder et restaurer l'édifice,

une deuxième lui offrant un magnifique cadre grâce au réaménagement de la place du Marché en espace pavé et piéton et une dernière visant à mettre en valeur le site à travers un nouveau parcours de visite. Le but de ces interventions d'envergure a été de redonner à l'Abbatiale la place et la renommée qu'elle mérite.



© photographie Rémy Gindroz, 2020

Ouverture du nouveau parcours de visite

Plus grande église romane de Suisse, l'Abbatiale de Payerne a été construite entre le XI^e siècle et la première moitié du XII^e siècle. Elle impressionne par la hauteur de ses voûtes et la sobriété de son architecture. Transformée au cours du bas Moyen Age, par l'impulsion de prieurs, elle se pare de chapelles gothiques aux peintures murales colorées. Dans le giron de Cluny jusqu'à la Réforme, elle est sécularisée en 1536. Par la suite, elle servira à toutes sortes d'activités : fonte de cloches, dépôt, caserne, salle de gymnastique, etc., avant d'être consacrée au culte protestant en 1963.

Aujourd'hui, une nouvelle page de son histoire s'ouvre avec un parcours de visite audioguidé inédit.

L'Abbatiale en héritage

Le parcours de visite de l'Abbatiale de Payerne offre un regard nouveau sur son histoire. A travers une scénographie audacieuse, immersive et interactive, on y découvre ses étapes constructives, ses magnifiques décors peints et sculptés, l'histoire des moines

clunisiens qui ont habité ses murs, et de nombreux autres secrets que nous vous invitons à venir découvrir dès le 11 juillet.

Immergez-vous dans l'univers sonore des chants grégoriens en pénétrant dans l'installation artistique de la chapelle Saint-Michel. Découvrez le quotidien de la vie monastique à Payerne à travers films, bornes interactives et dispositifs ludiques.

Portes ouvertes pour la population payernoise

Pour célébrer la restauration et la réouverture de l'Abbatiale et remercier les habitants de leur généreux investissement, nous invitons les Payernoises et les Payernois à venir découvrir gratuitement le nouveau parcours de visite durant trois samedis matin : les 18 juillet, 25 juillet et 1^{er} août. Afin de bénéficier de l'entrée offerte, il vous suffit de vous

présenter à l'accueil entre 10 h 00 et 12 h 00. N'hésitez donc pas à venir déambuler entre les piliers de l'Abbatiale fraîchement restaurée et profitez de découvrir sa nouvelle boutique.

Dès le samedi 11 juillet, l'Abbatiale sera ouverte tous les jours entre 10 h 00 et 17 h 30.

A l'accueil, vous trouverez également le point d'informations touristiques où vous pourrez obtenir des renseignements sur les activités proposées dans la région, acheter les billets de spectacles mis en ligne par l'Office du tourisme Estavayer-le-Lac – Payerne, acquérir des bons cadeaux pour le cinéma, etc.

Pour plus d'informations concernant nos horaires, tarifs, offres de visites guidées et autres propositions pour les groupes, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.abbatiale-payerne.ch.

Anne-Gaëlle Villet

Devenez membre de l'Association pour la restauration de l'Eglise Abbatiale de Payerne !

Dans ses statuts, cette Association a pour but d'assurer la sauvegarde et la restauration artistique et archéologique de l'Eglise dite Abbatiale de Payerne. Ces tâches, l'Association y veille depuis sa création en août 1926 mais particulièrement ces dernières années en étroite collaboration avec la Commune de Payerne, afin de sauvegarder ce monument exceptionnel de l'art roman considéré comme d'importance nationale.

A ce jour, ce sont près de 220 membres qui soutiennent par leur cotisations et dons, la vie de cette Association. Nous proposons, par le présent article dans le Trait d'Union, de devenir membre, soit 2 possibilités :

- membre à vie par un versement unique de Fr. 150.-- au moins ;
- membre à l'année avec un versement annuel de Fr. 10.-- minimum.

Intéressé ? N'hésitez pas à contacter Monsieur Olivier Schneider, membre du comité, à of.payerne@bluewin.ch.

Le comité



Dormitorium



Chapelle Saint-Michel

LES ACTUALITÉS

Cave L'Abbatiale



La cave de la Ville de Payerne a mis en place divers projets pour l'année en cours mais également pour les années à venir. En effet, diverses mesures ont été prises afin de baisser les coûts de structures mais également pour développer la vente et l'image de sa cave.

En premier lieu, un changement de nom est nécessaire si la cave entend développer sa clientèle hors de la Ville de Payerne. Il fallait trouver un nom qui rende fiers les payernois mais qui se délie d'un vin de commune. Le nom la « Cave L'Abbatiale » apparaissait comme une évidence.

Un changement d'étiquettes et de bouteilles a été effectué. En effet, des économies sont possibles de ce côté, tout en gardant un aspect très qualitatif. De plus, une ligne de la gamme plus claire et plus lisible pour le consommateur ne rendra que plus attractif le produit.

Le développement de la clientèle privée est un changement important pour la Cave L'Abbatiale. Dans ce but, les horaires de la cave ont changé à partir du 1^{er} Juin 2020. Il est important que les gens qui travaillent à 100 % puissent venir acheter du vin à la cave, en ce sens ouvrir le samedi matin et le jeudi soir paraît une évidence. La cave aura plus de visibilité. Concernant la vente, chaque client qui viendra chercher du vin à la cave aura l'occasion de déguster tous nos produits gratuitement afin de se faire une idée sur ce qui lui convient le mieux. A noter que le vendredi soir restera le bar à vin « le KVO ».

Nouveaux horaires :

Lundi : 09 h 00 - 12 h 00
Jeudi : 17 h 00 - 19 h 00
Vendredi : 09 h 00 - 12 h 00 ;
17 h 00 - 20 h 00
Samedi : 09 h 00 - 12 h 30

Nouveautés 2020

De plus, les deux caveaux reliant le KVO à l'ancienne cave sont en rénovation. Ils seront consacrés à Lavaux. Ils permettront aux clients de se plonger directement dans les vignes avec des profils de sols, photos, plan des vignes ou encore l'historique de la cave. L'idée est de montrer la qualité et la beauté de notre vignoble aux clients. Ce sera un formidable outil promotionnel lors de la réception de groupes de clients.

Gilles Musy

Offre d'emploi

Afin de compléter son équipe essentiellement en soirée et durant les week-ends, la cave L'Abbatiale recherche des

auxiliaires de cave.

Vous êtes disponible sur demande, flexible et le domaine du vin vous intéresse ? N'hésitez pas à transmettre votre dossier de postulation comprenant une lettre de motivation et un CV à l'adresse suivante : Cave L'Abbatiale, Place de la Concorde 2, 1530 Payerne.

Monsieur Gilles Musy, caviste-œnologue, reste à votre entière disposition en cas de questions au 026/662.67.13. **CM**

Payerne Morning run Course matinale à travers Payerne

Dans le cadre de sa politique de promotion de la santé par le sports, la Commune de Payerne met en place le concept de Payerne Morning Run basé sur ce qui se fait à Montreux. Il s'agit d'un rendez-vous sportif matinal suivi d'un petit-déjeuner. Les premières éditions ayant dû être annulées à cause de la Covid-19, le projet verra le jour à la rentrée de septembre.

Nous vous donnons rendez-vous chaque premier vendredi du mois, de mai à octobre, à 06 h 00, au Stade municipal, pour 45 minutes de marche ou de course sous la conduite d'un meneur, suivies d'un petit-déjeuner équilibré et local. Vous aurez le choix entre quatre groupes qui s'intitulent « marche calme et

adaptée aux personnes à mobilité réduite », « marche nordic walking », « course à pieds 7-8 km/h » ou « course à pieds 10-12 km/h ». Le tout, pour la modique somme de Fr. 5.-, le reste étant subventionné par la Commune.

Informations et inscriptions sur le site internet de la Commune de Payerne, sur la page Facebook « Payerne Morning Run » ou par mail à pmr@payerne.ch.

JM

PAYERNE MORNING RUN 2020

CHAQUE PREMIER VENDREDI DU MOIS

4 SEPTEMBRE
2 OCTOBRE

Payerne

LES ACTUALITÉS



Activités

Construction hôtel à insectes

Écozone

Parkour

Brickoccasion



Inscription

Secteur jeunesse et intégration
026 662 65 07
dino.belometti@payerne.ch

Tu as entre 5 ans et 15 ans?

Tu veux faire des activités chouettes cet été?

Alors viens t'inscrire!

Payerne En collaboration avec



Inscription

Enfant
Nom et prénom : _____
Date de naissance : _____

Représentant légal
Nom et prénom : _____
Adresse : _____
NPA et localité : _____
Numéro de téléphone : _____
Adresse mail : _____

5.- CHF
par
activité

Inscription activités

Parkour ☐ Mardi, 14.07.2020 de 9h00 à 11h00
Maximum 10 enfants (8 à 12 ans) ☐ Samedi, 25.07.2020 de 9h00 à 11h00
☐ Samedi, 08.08.2020 de 9h00 à 11h00
☐ Mardi, 18.08.2020 de 9h00 à 11h00

Écozone ☐ Mercredi, 29.07.2020 de 14h00 à 16h00
Maximum 6 enfants (8 à 12 ans)

Brickoccasion
Maximum 12 enfants (5 à 15 ans) ☐ Jeudi, 30.07.2020 de 10h00 à 12h00
☐ Jeudi, 06.08.2020 de 10h00 à 12h00
☐ Jeudi 13.08.2020 de 10h00 à 12h00

Construction hôtel à insectes
Maximum 6 enfants (8 à 12 ans) ☐ Jeudi, 14.08.2020 de 13h30 à 15h30

Inscription à retourner, au plus tard le 10.07.2020, via mail à dino.belometti@payerne.ch

Paielements des activités à effectuer auprès du greffe communal avant le 10.07.2020

Faites le plein d'idées d'activités pour cet été!



GRANDE NOUVELLE

TOURNOI DE STREET SOCCER POUR TOUS

GRATUIT

Samedi 29 août 2020
début à 10h00
Place du Marché, Payerne

Inscription

Payerne

LES ACTUALITÉS

Information sur votre eau de consommation

Selon l’ordonnance fédérale sur l’eau potable, de source et minérale (art.5)



L’eau du réseau de Payerne est contrôlée trois fois par année selon un programme défini par le Laboratoire cantonal. Les prélèvements sont réalisés par le secteur communal des eaux.

Chaque contrôle compte neuf échantillons à prélever à différents endroits représentatifs du réseau, entre les sources et les robinets. Ces échantillons sont ensuite envoyés au Laboratoire cantonal pour analyse microbiologique.

A noter qu’un quatrième contrôle dit « prélèvement de surveillance » est effectué directement par le Laboratoire cantonal pour une analyse microbiologique et chimique.

Durant l’année 2019, **tous les échantillons prélevés répondaient aux exigences légales** pour les paramètres analysés.

Qualité de l’eau

Voici quelques commentaires sur deux paramètres chimiques qui nous concernent plus particulièrement (valeurs mesurées lors du prélèvement du 3 juin 2019 à une fontaine publique en ville) :

Dureté totale, 46°f (degré français).

On dit souvent que l’eau est un solvant universel : en effet, durant son voyage à travers les différentes couches géologiques, elle dissout de nombreux minéraux présents dans l’environnement. Plus l’eau contient de calcium et de magnésium dissous, plus elle est dite « dure ». Cette dureté n’altère pas la qualité de l’eau mais elle permet plutôt d’en améliorer le goût. Toutefois, elle met à rude épreuve les installations sanitaires et impose aux propriétaires d’immeubles un contrôle régulier des appareils et des conduites.

Approvisionnement en eau

Provenance		Quantité	Traitement
Eau de source ⇒ écoulement gravitaire	captages divers	44.01%	traitement préventif au chlore actif
Eau de nappe ⇒ pompage	Montagny (la Praz) Corcelles (la Vernaz)	10.36 % 45.63 %	aucun
Consommation annuelle 2019	1’001’382 m³/an		
Consommation moyenne annuelle (2011-2019)	1’178’574.88 m³/an		
Nombre d’habitants approvisionnés	10’275 (Payerne) + 1’070 (Fétigny)		
Consommation journalière moyenne (y.c. industrie)	~ 256 l/hab.	(moyenne suisse : 300l/hab.)	
Consommation domestique journalière moyenne	149 l/hab.	(moyenne suisse : 142l/hab.)	

En Suisse, on distingue six classes de dureté :

Dureté °f	Appréciation
1 0 - 7	très douce
2 7 - 15	douce
3 15 - 25	moyennement dure
4 25 - 32	assez dure
5 32 - 42	dure
6 42 et plus	très dure

A Payerne, entre 1990 et 2019, la dureté totale a été mesurée entre 35,6°f et 46,9°f.

Nitrates, 25.2 mg/l.

Les nitrates proviennent des engrais chimiques (nitrate de potassium ou salpêtre) ou de ferme (purin, etc.) et parviennent par lessivage dans les nappes phréatiques

puis dans l’eau potable. Ils deviennent problématiques en fonction de l’importance du travail du sol (labourage, sols laissés à nu, etc.).

En Suisse, une valeur de 40 mg de nitrates par litre d’eau potable est tolérée. Le principal risque considéré concerne les nourrissons, lesquels se révèlent être particulièrement sensibles aux nitrites. Une teneur élevée en nitrates dans le sang peut entraîner la méthémoglobinémie (cyanose, diminution du transport d’oxygène dans le sang). A noter, qu’au cours des soixante dernières années, aucun cas de cette maladie qui aurait pu être attribuée à la teneur en nitrates de l’eau de boisson n’a été observé en Suisse.

En cas de dépassement des valeurs légales, l’information sera rendue publique aux consommateurs par voie de presse.

AH

LES ACTUALITÉS

Paramètre	Valeurs mesurées	Commentaire
Température [°C]	11.8	
Dureté totale [°f]	46.0	eau très dure

Paramètre	Valeurs mesurées	Objectif qualité	Tolérance légale
Calcium [mg Ca++/l]	152		200 mg/l
Magnésium [mg Mg++/l]	19.9		125 mg/l
Sodium [mg Na+/l]	13.4		200 mg/l
Potassium [mg K+/l]	3.7		5 mg/l
Hydrogénocarbonates [mg HCO ₃ -/l]	466.0	- - -	
Sulfate [mg SO ₄ --/l]	38.0	< 50 mg/l	250 mg/l
Chlorure [mg Cl-/l]	33.7	< 20 mg/l	250 mg/l
Nitrate [mg NO ₃ -/l]	25.2	< 25 mg/l	40 mg/l

L’eau est une denrée alimentaire vitale dont l’abondance et la qualité sont des nécessités quotidiennes.

Plus d’informations...

Commune de Payerne, Service des Infrastructures et mobilité, secteur des eaux
☎ +41 (26) 662 65 30 - Internet : www.payerne.ch/go/eau

Cimetière Saint-Jacques
Entretien diversifié

Ce n’est pas un phénomène de mode, mais bien une réalité. De nos jours, il est impératif de faire un grand pas en avant vers l’écologie. De ce fait, les chemins et les allées entre les tombes du cimetière seront, étape par étape, transformés pour laisser place à un gazon fleuri et entretenu. Le traditionnel gravier rond sera remplacé par un revêtement plus accessible aux personnes à mobilité réduite. La pousse des herbes indésirables lors de la belle saison diminuera alors fortement grâce à cet ensemencement. Ce changement a été déjà très concluant et accepté par la population dans de nombreuses communes de Suisse romande. Nous espérons qu’il en soit également ainsi à Payerne. C’est à nous tous de faire un geste pour la biodiversité et l’écologie !

Florent Jeannin



Sortie des aînés 2020

La sortie des aînés prévue initialement le jeudi 20 août 2020 est malheureusement annulée. En effet, la Municipalité a pris cette décision en regard de la situation pandémique actuelle. Cependant, elle se réjouit d’ores et déjà de rencontrer à nouveau les personnes âgées de 75 ans et plus en 2021 !

Texaid

Dans le cadre de la collecte d’habits, Texaid a réuni 77’651 kg de vêtements usagés en 2019 à Payerne.



LES ACTUALITÉS

Covid-19

La crise liée à la pandémie actuelle a touché tout le monde de près ou de loin dans sa vie quotidienne. Durant cette période difficile, la Commune de Payerne a mis en place différents services publics. Elle a également dû se réorganiser en conséquence.

Création d'un réseau d'entraide

Par son secteur jeunesse et intégration, la Commune de Payerne a mis sur pied un réseau d'entraide pour les personnes âgées de 65 ans et plus et la population vulnérable. Ainsi, du 19 mars à fin juin, le réseau d'entraide a proposé les prestations suivantes à la population payernoise :

- achat de denrées alimentaires dans les magasins et commerces locaux et livraison ;
- relève du courrier ;
- écoute par téléphone (recherche de contact humain) ;
- lessive dans les buanderies communes ;
- retrait d'espèces ;
- paiements ;
- livraison de sacs poubelles officiels ;
- dépôt de déchets à la déchetterie.

Les prestations ont été assurées par des bénévoles. Elles ont été coordonnées par le secteur jeunesse et intégration qui recevait les appels des demandeurs du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00. Jusqu'à fin mai, ce ne sont pas moins de 300 prestations qui ont été délivrées.



Dessin réalisé par Dylan, Louis, Lisa-Rose, Maéva, Léa et Sabine afin de remercier les services communaux de leur travail durant la pandémie

Gestion de la crise au niveau communal

Afin de remercier les bénévoles, une cérémonie est organisée le 8 juillet. La Commune tient également à leur transmettre ses plus sincères remerciements par le biais de ces quelques lignes.

Contrôle du respect des règles d'hygiène de l'OFSP sur le domaine public

Le secteur de la sécurité publique a été fortement sollicité durant la période de la pandémie, ceci afin de contrôler le respect des règles d'hygiène édictées par l'OFSP sur le domaine public. Le secteur a été épaulé lors de ses patrouilles par les secteurs entretien du domaine public et jeunesse et intégration. Plusieurs infractions ont été constatées aboutissant dans certains cas à une amende ou à une dénonciation au Ministère public via la Gendarmerie.

Distribution de masques de protection

Comme annoncé dans le journal La Broye du 14 mai dernier, la Municipalité a procédé à la commande de masques de protection pour les habitants de Payerne âgés de 65 ans et plus. Ce matériel peut être retiré au guichet de la sécurité publique situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de

14 h 00 à 16 h 30, ceci depuis le lundi 25 mai. Ce matériel peut être retiré une seule fois au nombre de 5 unités par personne.

Organisation des activités du personnel communal

Durant cette période, la Municipalité a mis en place différentes stratégies dans le but, d'une part, de maintenir le service à la population et, d'autre part, de préserver la santé des collaborateurs communaux.

De ce fait, dans un premier temps, des équipements ont été mis en place comme, par exemple, des protections en plexiglas, créées par les services d'exploitation, disposées sur chaque guichet de l'Administration. Des produits de nettoyage et des solutions hydro alcooliques ont également été mis à disposition des collaborateurs.

Ensuite, à partir du 16 mars, les guichets de l'Administration ont été fermés conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat vaudois du 13 mars. Pour le personnel administratif, un système de homeoffice a été mis en place rapidement avec la collaboration du secteur informatique et télécoms. Ce système de travail à distance a été privilégié pour les fonctions qui le permettaient.

Le 23 mars, un Plan de Continuité des Activités (PCA) a été mis en place visant à recentrer les activités de l'Administration sur les missions prioritaires à la population et une réduction générale de l'activité.

Depuis le 29 avril, les guichets sont à nouveau ouverts au public et les collaborateurs sont de retour sur leur place de travail. Un plan de protection a bien entendu été mis en place afin que les règles de l'OFSP soient respectées. Dès lors, des séparations plexiglas ont été installées entre les bureaux, des masques de protection sont à disposition des collaborateurs dans le cas où les distances ne pourraient pas être respectées. Les accès à l'Hôtel de Ville sont également dictés par des mesures de respect des distanciations sociales.

LES ACTUALITÉS

Création d'un fonds de soutien

Dans le cadre du bouclage de ses comptes 2019, la Municipalité a décidé de la création d'un fonds Covid-19 d'un montant de Fr. 500'000.—. Celui-ci a été créé afin de financer des actions de solidarité en période de crise sanitaire et économique en faveur des associations communales, des commerces locaux et des manifestations locales ainsi que des dépenses communales exceptionnelles.

De plus, dans le cadre du bouclage des comptes 2019 également, la Municipalité a décidé de la création d'une provision de Fr. 20'000.— pour des aides futures aux sociétés locales.

Les décisions citées ci-avant concernant ce fonds Covid-2019 demeurent bien entendu sous réserve de l'acceptation des comptes de fonctionnement 2019 par le Conseil communal.

Abandon des loyers commerciaux

Suite à des demandes de certains de ses locataires commerciaux, la Municipalité a décidé d'abandonner les loyers de mars, avril et mai. Le mois de juin sera facturé à 50 %. Ces abandons et remises de loyer sont octroyés aux entreprises en ayant fait la demande et ayant démontré la perte subie pendant cette période de crise. Il est à noter qu'une participation cantonale, selon l'arrêté du Conseil d'Etat vaudois du 17 avril 2020, n'est pas possible. En effet, l'article 2, alinéa 3, précise que le champ d'application exclut les baux conclus par les collectivités publiques.

Soutien aux établissements publics

Selon la décision du Conseil fédéral d'autoriser les bars et restaurants de rouvrir leurs portes dès le 11 mai 2020 dans le respect des mesures d'hygiène, la Municipalité de Payerne a décidé de soutenir les établissements publics de la place.

De ce fait, l'Exécutif abandonnera les facturations suivantes :

- émoluments de surveillance ;
- taxe de prolongation des heures d'ouverture jusqu'au 31 août 2020 ;
- bons-us pour l'occupation du domaine public par les terrasses, ceci pour toute l'année 2020.

A propos des terrasses, une commission a été composée afin d'analyser les nombreuses demandes d'extension adressées par les tenanciers en cette période de crise. Les demandes doivent être formulées par écrit avec un plan de situation. Les membres de la commission statueront au cas par cas sur chaque demande afin de transmettre une réponse rapide aux demandeurs. Ces autorisations seront délivrées à certaines conditions notamment sécuritaires.

Accès aux lieux publics

Dès le 13 mars, toutes les infrastructures communales de sports et de loisirs ont été fermées. Ainsi l'accès aux salles de gymnastiques, à la piscine couverte, au Stade municipal, au tennis et au terrain de skater-hockey a été interdit aux sociétés locales ou aux privés les utilisant. Les places de jeux ainsi que les terrains de sports des écoles ont également été interdit au public dès

cette date ainsi que l'accès aux refuges. Ces mesures ont été ordonnées par les Autorités fédérales et cantonales.

Le 7 mai, après les premiers assouplissements annoncés par le Conseil fédéral, la Commune a établi des plans de protection globaux pour ses infrastructures sportives. Elle a permis aux clubs lui présentant des concepts validés par leur association faitière de recommencer les entraînements en petits groupes dès le lundi 11 mai. Les écoles ont également repris leurs activités sportives à cette date.

Le 20 mai, les parcs publics ont pu rouvrir. Il a été demandé aux personnes s'y rendant de respecter les règles sur les rassemblements et de suivre les normes d'hygiène de l'OFSP.

Le 3 juin, un nouveau concept de protection lié aux installations sportives a permis aux sociétés sportives de recommencer des entraînements en plus grands groupes et certaines compétitions dès le 6 juin suite à un nouvel assouplissement au niveau fédéral. La Commune a néanmoins décidé de limiter les accès seulement aux sociétés locales, ceci au moins jusqu'au vacances d'été. La piscine couverte reste réservée à un usage scolaire. Les refuges ont été réouverts dès le 6 juin aux locations externes.

Manifestations annulées

Plusieurs manifestations d'envergure qui auraient dû avoir lieu durant cette période ont dû être annulées. Ci-dessous, vous trouverez ces festivités qui ont été annulées ou reportées :

- Brandons de Payerne, prévus du 28 février au 2 mars : annulés ;
- Urban Baz'art, prévu le 25 avril et le 12 septembre : annulé ;
- Fête de réouverture de l'Abbatiale, prévue du 14 au 17 mai : reportée au printemps 2021 ;
- Rencontre des sociétés de musique broyades, prévue le 31 mai : annulée ;
- Journée des Communes vaudoises, prévue le 13 juin : reportée le 12 juin 2021 ;
- Red Pigs Festival, prévu du 25 au 27 juin, annulé ;
- Fête nationale, prévue le 1^{er} août : annulée ;
- Tirage, prévu du 14 au 17 août : annulé.

Plan canicule 2020

Cette année également, afin d'être prête à toute éventualité et en cas de nécessité, la Commune de Payerne, sur demande du Canton, a adressé un questionnaire aux personnes vivant seules et âgées de plus de 75 ans pour leur demander si elles souhaitaient le passage de visiteurs en cas de déclenchement du plan canicule par le Service cantonal de la Santé publique.

Les personnes qui n'ont pas encore répondu et qui nécessiteraient ces visites, sont priées de se manifester auprès du Service à la Population au moyen du formulaire reçu, par téléphone au +41 (26) 662 6626, par fax au +41 (26) 662 6527, ou par courrier électronique à l'adresse spop@payerne.ch.

En cas de forte chaleur, n'oubliez de boire et de vous rafraîchir autant que possible.

LA DER

Message de Madame Christelle Luisier Brodard

Conseillère d'Etat et ancienne Syndique de Payerne



**Loin des yeux,
près du cœur**

J'ai quitté mon bureau de l'Hôtel de Ville depuis près de quatre mois, mais j'avoue n'avoir pas vu le temps passer, tellement mon entrée en fonction au gouvernement vaudois s'est faite dans des conditions rocambolesques. Cérémonie de prestation de serment en tout petit comité, découverte de mon nouvel environnement de travail... en télétravail la plupart du temps comme beaucoup d'entre-vous, multiples séances de crise du gouvernement vaudois : si on m'avait prédit de tels événements lors de ma campagne, j'avoue que j'aurais souri.

Mais comme vous toutes et tous, je me suis adaptée à ces circonstances très particulières et je me réjouis qu'après cet été, la situation se normalise, pour autant que la possible deuxième vague ne se déclenche pas.

Je ne cache pas le plaisir que j'ai de découvrir de nouveaux horizons qui me permettent de continuer à m'engager pour le bien collectif, comme je l'ai fait à Payerne ces dernières années. Il y a un changement d'échelle, mais les préoccupations restent les mêmes : trouver des solutions pour que notre société garde un environnement économique favorable et sa cohésion sociale. C'est évidemment difficile en raison de cette crise sanitaire qui affectera durablement de nombreux secteurs, ce qui veut dire que nous devons faire preuve d'inventivité. À cet égard, mes premiers efforts de Conseillère d'Etat ont été consacrés à trouver des pistes pour soulager les indépendants qui avaient des problèmes de trésorerie pour payer les loyers de leurs

baux commerciaux. Je m'investis aussi pour renforcer le partenariat entre les communes et le canton. Nous ne sommes qu'au tout début de ce processus. Dans ce dossier, mon expérience de Syndique m'est précieuse.

Car même si mes bureaux sont à la Place du Château à Lausanne, je n'oublie pas Payerne, tous ces bons moments passés ensemble. Loin des yeux, mais près du cœur.

D'ailleurs si mon entrée en fonction au gouvernement vaudois a été quelque peu chahutée, mon départ de la Commune l'a été tout autant. Je n'ai pas pu dire au revoir comme je le désirais. Ce n'est que partie remise. Et ce en particulier lors des manifestations de 2021 qui nous feront oublier, je l'espère, les annulations de cette année. Les fêtes de l'an prochain n'en seront que plus belles !

Christelle Luisier Brodard

Prochaines manifestations

Les manifestations ci-dessous auront lieu sous-réserve de la situation sanitaire, des annulations ou reports ne sont pas exclus.

Samedi 18 et dimanche 19 juillet 2020
Concours hippique officiel de dressage
Manège des Avanturies

Du vendredi 21 au dimanche 23 août 2020
Cave ouverte payernoise
Place de la Concorde

Samedi 22 et dimanche 23 août 2020
Motocross de la Broye Bois de la Petite Râpe

Samedi 5 et dimanche 6 septembre 2020
Tournoi populaire Unihockey Club Payerne
Centre sportif des Rammes

Samedi 3 octobre 2020
Route du Moût Place du Marché

Samedi 3 et dimanche 4 octobre 2020
Vente paroissiale catholique Halle des Fêtes

Vendredi 9 et samedi 10 octobre 2020
30° des Ménéguezes Le Beaulieu

Fête nationale 2020

Comme mentionné dans ce numéro (page 15), aucune manifestation n'est prévue cette année pour la Fête nationale, ceci en raison de la situation sanitaire.

